

HONORAIRES DES PRESTATIONS

BAREME GESTION LOCATIVE	HONORAIRES T.T.C.
I. GESTION LOCATIVE - Service INITIAL - Service CONFORT - Service PRIVILEGE - Service TOUT-INCLUS (incluant les honoraires de location)	8,40 % T.T.C. 9,60 % T.T.C. 10,80 % T.T.C. 14,40 % T.T.C.
III. SERVICES COMPLEMENTAIRES Assurance loyers impayés, protection juridique, détérioration	2,00 % T.T.C.

HONORAIRES TRANSACTION HABITATION (Extrait)			
Prix de vente	Honoraires TTC		%
En-deçà 10% avec un minimum de 2 000 € TTC			
50 000 €	5 000 €		10
100 000 €	9 000 €		9
150 000 €	12 000 €		8
200 000 €	14 600 €		7,3
250 000 €	16 900 €		6,76
275 000 €	18 400 €		6,69
300 000 €	19 400 €		6,47
400 000 €	23 400 €		5,85
500 000 €	25 400 €		5,08
Au-delà			5,00 %
TERRAINS NON BATIS : 10% du prix de vente HT avec un minimum de 3000 € A la charge du vendeur sauf convention contraire			

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

LOCATION HABITATION		
	LOCATAIRE	BAILLEUR
Honoraires d'entremise et de négociation		OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7,5% TTC du loyer annuel charges comprises Dans la limite du plafond fixé par décret du 15/09/2014 de 8€/m ² TTC	7,5% TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	100€ Dans la limite du plafond fixé par décret du 15	100€
Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 01 août 2014. Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société		

Tarif en vigueur au 01 janvier 2020
Honoraires TVA incluse au taux de 20 %

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®